



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 06/2014

Nouvelle liaison de distribution d'eau potable et de défense incendie entre le réservoir des Crêts et le réservoir du Devin

Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie : tronçon « réservoir du Genevrey – route de la Trossière »

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

mardi 22 avril 2014

lundi 28 avril 2014

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En décembre 2009, les anciennes communes avaient décidé de se coordonner pour l'élaboration du plan directeur de la distribution de l'eau. Ce plan est établi conformément à la Loi du 30.11.1964 sur la distribution de l'eau ainsi qu'au règlement du 25.02.1998 sur l'approbation des plans directeurs.

La Municipalité s'est donnée comme objectif de finaliser ce plan pour la fin de l'année 2014. Dans ce cadre, le service des infrastructures a relancé les travaux d'études nécessaires au dépôt du PDDE auprès du Canton, mais également auprès de l'ECA.

Cependant, le premier objet (liaison Crêt – Devin) du présent préavis peut être réalisé cette année déjà. Pour le 2^{ème} objet (Genevrey – Trossière), il s'agit d'une mise en conformité de la conduite et son remplacement du à l'usure.

2. Liaison réservoir des Crêts au réservoir du Devin

Cette nouvelle liaison de 200 m' relie la conduite qui longe la route cantonale de Forel (RC 764 d), en provenance du réservoir des Crêts, et le réservoir du Devin. Elle traverse la route puis les parcelles 5031 et 5347. Les travaux ne nécessitent pas des grands investissements puisque les parcelles traversées sont des champs.

Cette liaison offre des avantages financiers puisqu'elle permet de supprimer :

- le réservoir du Chalet Blanc, situé sur la commune de Savigny
- le pompage des Daillettes situé au chemin du Graboz
- les deux prises d'eau sur le réseau d'eau service de la Ville de Lausanne (Pays d'Enhaut et Pont de Pierre)

Dès lors, nous pouvons donc réaliser des économies sur les frais d'entretien du réservoir du Chalet Blanc, sur les frais de location des compteurs pour la ville de Lausanne et les frais d'électricité pour le pompage des eaux du pompage des Daillettes.

Nous pouvons articuler une économie des frais directs pour environ CHF 16'600.00 par année. Les frais indirects sont difficilement quantifiables, puisqu'il s'agit des frais liés aux contrôles des installations, aux services d'entretien sur les pompes, aux frais de nettoyage des réservoirs ainsi qu'aux frais d'entretien des structures des ouvrages.

Les achats d'eau à la commune de Savigny, nous sont facturés CHF 1.60 le m3. Dès lors, nous privilégions notre propre production d'eau locale via les sources et le pompage du bain des Dames. Certes, cette dernière ressource mobilise des frais d'électricité pour les pompages ; cependant, et grâce à la liaison réalisée en 2012 sur la rte du Signal et avec la présente liaison, nous pourrions donc pousser l'eau depuis le réservoir du Genevrey.

De ce fait, nous avons une double source d'alimentation ; soit depuis le réservoir des Crêts ou par le réservoir du Genevrey.

Pour exemple et dans le cas où nous devrions acheter de l'eau sur le réseau lausannois, (prise d'eau au Genevrey) celle-ci nous serait facturée 70 centimes le m³. + 12 centimes pour les frais électriques, nous aurions un coût de 82 centimes le m³ à la place de CHF 1.60 donc une économie de 78 centimes au m³.

La commune, par contrat, a 7 prises sur les conduites du Pont de Pierre et du Pays d'Enhaut, il est possible d'en supprimer 4 et de maintenir 3 prises, soit 1 au Genevrey, 1 à la Segnir et 1 au chemin du Mont à Epesses, tout en maintenant la sécurité d'approvisionnement.

Cette rationalisation du nombre de prises est également approuvée par la ville de Lausanne ; cela implique des frais en moins pour les deux parties.

Ci-dessous, le coût nécessaire pour la réalisation de cette liaison :

Travaux de génie civil	CHF	39'845.00
Travaux d'appareillage	CHF	43525.00
Montant des travaux	CHF	83'370.00
Frais techniques et administratifs	CHF	10'000.00
Divers et imprévus 5 %	CHF	4'700.00
Total HT	CHF	98'070.00
Arrondi à	CHF	98'000.00

3. Remplacement d'une conduite à la rte du Signal

La conduite reliant le réservoir du Genevrey à la rte de la Trossière présente des signes d'usure ; récemment, deux interventions ont dû être envisagées sur la rte du Signal pour réparer des fuites. Cette conduite est en fonte d'un diamètre de 125 mm. Ce tronçon doit être remplacé afin d'être conforme aux exigences de l'ECA qui préconise un diamètre intérieur de 198 mm.

D'autre part, cette portion de conduite se trouve entre des ouvrages récemment mis en conformité ; ainsi la conduite de la rte de la Trossière a été remplacée en 2009, puis le nouveau tronçon sur la rte du Signal en 2012.

Le remplacement de cette conduite permettra donc de mettre cette « artère » en conformité.

Ci-dessous le coût nécessaire pour le changement de cette conduite :

Travaux de génie civil	CHF	122'570.00
Travaux d'appareillage	CHF	62'600.00
Frais techniques et administratifs	CHF	23'000.00
Divers et imprévus 5 %	CHF	9'000.00
Total HT	CHF	217'170.00
Arrondi à	CHF	217'000.00

4. Résumé des coûts d'investissements pour ces 2 objets

a) Liaison Crêt - Devin	CHF	98'000.00
b) Remplacement conduite Genevrey-Trossière	CHF	217'000.00
c) Montant total du préavis	CHF	307'000.00

Les montants ci-dessus ont été calculés sur la base des devis réalisés par le bureau Herter & Wiesmann. Les montants sont présentés hors TVA.

L'ECA accorde un subside d'environ 5 % pour ce type de travaux soit un montant de CHF 15'350.00

Sortie des liquidités :

Liaison Crêt – Devin	=	novembre 2014
Tronçon Genevrey – Trossière	=	septembre 2014

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 06/2014 de la Municipalité du lundi 7 avril 2014;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 307'000.00 pour la réalisation d'une liaison de distribution d'eau potable et de défense incendie entre le réservoir des Crêts et le réservoir du Devin et pour le remplacement d'une conduite sur le tronçon Genevrey – Trossière ;**
- 2. de financer ce montant d'une part par les subventions ECA estimées à CHF 15'350.00 et, pour le solde de CHF 192'650.00, de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
- 3. d'amortir l'investissement net de CHF 291'650.00 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 9'720.00 par année, chapitre 811, la 1^{ère} fois au budget 2015.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 7 avril 2014

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Pierre Haenni, municipal